



Mairie : Tél : 02 43 74 08 08

mairie-lombron@wanadoo.fr

Site web : www.mairie-lombron.fr

Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi

De 09h à 12h et de 14h45 à 17h30

Merci de vous munir d'un stylo noir

Agence Postale Communale 02.43.81.84.75

Lundi au samedi 09h à 12h

Vendredi 09h à 12h, 14h à 16h

Bibliothèque 02.43.54.80.58

Lundi 16h à 18h00

Mercredi 10h à 12h

15h à 18h00

Samedi 10h à 12h

Ecole Pierre de Ronsard

Tél 02.43.76.63.21

Email : ce.0720455d@ac-nantes.fr

Multi Accueil « Les Quéniaux »

Tél : 02 43 89 47 44

SYVALORM - Déchèterie Lombron

Lundi et Samedi de 9h à 12h

Mercredi et Vendredi de 14h à 17h

Syvalorm.fr Tél : 02 43 20 93 23

Prochaine collecte des sacs jaunes :

Mercredis 11 et 25 janvier

Pharmacie MURATORI 02 43 76 62 75

Pharmacies de Garde Départemental 24h/24 7

jours/7 : N° 0 825 12 03 04 + code postal 72450

et/ou 72160

A retrouver sur notre site web dans la

rubrique : Notre Commune - Santé

Maison de Santé Pluridisciplinaire

2 rue des Justes Parmi les Nations

Médecin généraliste avec RDV

Docteur Laetitia Ravé **02 43 54 10 00**

Médecins de garde : 116 117

Numéro disponible le soir après 20h, le W-E à partir de 12h et les jours fériés.

Dentiste : Dr A. SZPIRGLAS **02 43 54 10 02**

Infirmières : K. BLOT - G. PAPPENS **07 88 23 84 27**

sans rendez-vous du lundi au samedi de 8h à 8h45(arriver 10 min avant la fermeture)

Masseur Kinésithérapeute

Coralie POITRENAUD DUPAS **06 63 60 00 25**

Pédicure - Podologue

Lucile ANDORIN **02 43 54 10 06**

Psychologue : Ophélie VALLEE **06 72 45 04 41**

15

SAMU

17

Police
Gendarmerie

18

Pompiers

112

Toutes
urgences

Services d'Urgence

Où trouver un défibrillateur cardiaque

Sur les murs de :

- ⇒ La grange « musée » place de l'église.
- ⇒ Des vestiaires du foot
- ⇒ De la maison de santé

Centre Antipoison Angers 02.41.48.21.21



Permanences de JANVIER des Adjointes de 10h à 12h à la mairie.

Claude MEDARD	Adjoint à l'entretien domaine communal	07
Josette TREMIER	Adjointe à la communication, culture, événementiel	14
Michel MENAGER	Conseiller municipal sécurité, voirie et tranquillité publique	21
Vincent GODEFROY	Adjoint à la vie scolaire, jeunesse, vie associative et sport	28

Fermeture Agence Postale Communale

L'agence postale communale sera fermée samedi 31 décembre.



Lettre au Père Noël

Merci à tous les enfants qui ont déposé leur enveloppe dans la boîte aux lettres du Père Noël en mairie. Les courriers ont été transmis au Père Noël.

Distribution des chocolats à l'Ecole Pierre de Ronsard



Vendredi 16 décembre, quelques heures avant le départ en vacances, le Père Noël, entouré de 2 élus, a visité chacune des classes de l'école Pierre de Ronsard et a remis aux enfants chocolats (offerts par la Municipalité) et cadeaux (offerts par l'école).

Moment très apprécié par les enfants dont certains avaient apporté des carottes pour les rennes.

Ecole Pierre de Ronsard

Inscription rentrée scolaire 2023 - 2024

Votre enfant est né(e) en 2020, vous pouvez dès à présent l'inscrire pour sa rentrée en septembre 2023. Tout d'abord en mairie sur présentation du livret de famille, puis à l'école pour l'admission sur présentation du carnet de santé.





Conseil Municipal



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

ASSURANCE DU PERSONNEL

Le conseil décide de retenir l'offre de GROUPAMA concernant le contrat d'assurance les risques statutaires du personnel pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

PROJET EXTENSION DE LA MSP

Le conseil décide de retenir le cabinet d'architecture MAULNY pour le projet d'extension de la maison médicale (1 cabinet médical, 1 atelier pour la pédicure-podologue, 1 une salle de réunion/convivialité, 1 salle d'attente, des sanitaires, 1 local DASRI, 1 local ménage). Le montant des honoraires est fixé à 27 639,05 € HT et le coût des travaux estimé à 250 000 € HT. Ce projet est conditionné à l'obtention des financements.

PROJET EXTENSION DE LA MSP : DEMANDE DE FINANCEMENT

Le conseil décide de solliciter la participation financière de l'Etat au titre de la DETR/DSIL, la Région des Pays de la Loire au titre du fonds régional d'aide d'urgence pour le maintien des professionnels de santé et auprès de tout autre organisme susceptible de financer le projet d'extension de la MSP.

DÉNOMINATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le conseil décide de dénommer la nouvelle salle polyvalente « Simone VEIL ».

SALLE POLYVALENTE : AVENANT MARCHÉ DE TRAVAUX

Dans le cadre de l'exécution des travaux, des ajustements techniques sur le lot n°8 Electricité courant fort/courant faible sont nécessaires. Montant de l'avenant 13 174.35 €.

BUDGET 2023 VOTE APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Le vote du budget primitif interviendra au début du printemps, fin mars ou début avril, après avoir reçu les bases d'imposition, les allocations compensatrices et dotations diverses. Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le conseil autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

TRAVAUX EN RÉGIE 2022

Certains travaux réalisés par les agents communaux permettent de valoriser le patrimoine communal. Un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement permet de bénéficier du FCTVA sur la fourniture des matériaux utilisés pour ces travaux. Ainsi, cette année, les travaux d'empierrement et d'entretien des voies et chemins communaux (6 172.70 €) peuvent faire l'objet de ce transfert.

DÉCISION MODIFICATIVE

Il est décidé de modifier les crédits du budget général pour un montant de 24 845.90 € en section de fonctionnement et 12 845,90 € en section d'investissement.

FINANCES : PRÊT RELAIS

Le conseil décide de consolider le prêt relais d'un montant de 180 000 € auprès du Crédit Agricole.

DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Le Maire a accepté le don du comité des fêtes pour la bibliothèque municipale, à savoir 330 €.

Prochain conseil municipal 25 janvier 2023 à 20h30.



L'intégralité du compte rendu est affiché sur le panneau d'informations et consultable sur le site internet de la commune.

Communiqué du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe

Un projet de construction, d'extension ? Envie d'aménager votre jardin ?

Prenez contact le plus en amont possible avec le CAUE

Nos architectes et paysagistes concepteurs vous reçoivent, **sur rendez-vous**, pour vous conseiller sur tous vos projets de construction, d'extension, d'aménagement intérieur, de restauration... d'aménagement de jardin, de plantations, de traitement des limites, de terrasse ou d'adaptation du logement au handicap, de façon qualitative et dans le respect l'environnement.

Informations sur :

<https://www.caue-sarthe.com/conseil-aux-particuliers>

Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien

La collectivité propose, du 20 au 25 février 2023, un séjour à la neige à Coltines, dans le Cantal pour les enfants de 8 à 11 ans et les ados de 12 à 15 ans. Préinscriptions du 12 décembre au 8 janvier sur le site :

<https://www.cc-gesnoisbilurien.fr/famille/sejours-hiver/>

Réunion d'informations le 31 janvier à 18h30 à St Mars la Brière.

Communique Sittellia - Parc Aquatique

Le parc aquatique est fermé pour un arrêt technique.

Réouverture le **Lundi 2 janvier 2023**.

Pendant cette petite pause nous comptons sur vous pour profiter de vos proches et prendre soin de vous.

du 9 janvier au 30 juin 2023

Défi Familles ZERO Déchet

Devenez un héros du zéro déchet !

- des ateliers pratiques
- des visites
- un accompagnement pour réduire ses déchets au quotidien

flasher-moi pour inscription

PAYS du MANS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PARTE

pour plus d'informations : www.paysdumans.fr / zerodechet.paysdumans.fr - 02 43 51 23 23

Zéro Déchet



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le Département crée une action en faveur de la gestion raisonnée de l'eau

Soutien financier pour les systèmes de récupération des eaux de pluie

Grâce à une aide pouvant atteindre 500 €, le Département accompagne les particuliers et les collectivités pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

Le Département de la Sarthe est confronté à des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents ainsi qu'à une augmentation des températures moyennes et une réduction du volume des précipitations estivales. La collectivité a donc souhaité créer des actions en faveur de la gestion de l'eau, avec notamment la création d'une aide à l'acquisition de réservoirs de récupération d'eau pluviale. En effet, ces réservoirs permettent de réduire l'impact d'une forte pluie sur le réseau d'évacuation, et ensuite de restituer progressivement cette eau au milieu, à l'arrosage des plantes et ainsi soulager la consommation d'eau puisée, traitée et distribuée.

L'aide à l'acquisition d'un réservoir de récupération d'eau de pluie et du matériel de raccordement représentera environ 30% de la facture, qui sera située entre 100 € et 500 €. Cette aide du Département est destinée aux résidents sarthois, propriétaires ou locataires, de même qu'aux collectivités.

Les projets soutenus doivent être d'une capacité minimale de 1m³ et correspondre à des usages extérieurs et domestiques. Le réservoir doit être opaque et d'une couleur adaptée à son environnement, et acheté dans un magasin en Sarthe. La demande de subvention doit être accompagnée de la facture et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Il faut certifier sur l'honneur qu'il s'agit d'une première installation de réservoir et s'engager à respecter les règlements en vigueur.

Le dossier de demande est téléchargeable sur WWW.SARTHE.FR/SARTHE-DURABLE et sera à retourner au :

Département de la Sarthe
Service Eau et Rivières Domaniales
Place Aristide Briand - 72000 Le Mans
ou par courriel : celine.jallot@sarthe.fr

Devenez gendarme

+ 10000 POSTES DISPONIBLES

AVEC ou SANS diplôme

GENDARMERIE NATIONALE

BIENTOT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE